

6 MOULINS
SCI au capital de 402 000 euros,
immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 880 261 896,
dont le siège social est situé 1 RUE DE L'HOTEL DE VILLE 77320 BETON-BAZOUCHES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-huit novembre,
À quatorze heures et trente minutes.

Au siège social, 1 RUE DE L'HOTEL DE VILLE 77320 BETON-BAZOUCHES.

Les associés de la société 6 MOULINS, SCI au capital de 402 000 euros, divisé en 402 parts sociales de 1 000 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Gérant.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Pierre-Yves EYMARD ;
- Monsieur Jean-Philippe EYMARD ;
- Madame Alexandra ROUSSEL ;
- Monsieur Jean-Louis EYMARD.

Seuls associés et représentant ainsi la totalité des 402 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Louis EYMARD.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- Le rapport du Gérant sur les questions à l'ordre du jour ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Cessation du mandat de Gérante de Madame Martine EYMARD née DUFAYE ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par le Gérant de son rapport.


1 
AER PVE

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution

L'Assemblée générale décide de la révocation, au motif du décès de la gérante, à effet rétroactif du 21 juin 2025, jour de son décès, du mandat de Gérante de Madame Martine, Marie, Gabrielle EYMARD, née DUFAYE nommée dans les statuts.

Ce mandat n'est pas remplacé.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

EYMARD Jean Louis



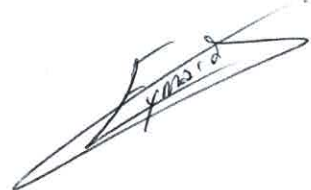
ROUSSEL Alexandra



EYMARD Pierre Yves



EYMARD Jean Philippe

 2 

ME